



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

presse

Question écrite n° 39135

## Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le manque d'engouement des jeunes à lire la presse écrite. Les 15-25 ans plébiscitent la presse écrite qu'ils considèrent essentielle pour s'informer et comprendre l'actualité. En effet, ils considèrent, en très large majorité, que la presse écrite est nécessaire pour comprendre en profondeur ce qui se passe, suivre l'actualité, développer son esprit critique et se forger une opinion. Or, ils s'informent en priorité par la télévision ou via Internet. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser si le Gouvernement entend sensibiliser les jeunes à une lecture plus fréquente de la presse écrite.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre de la culture et de la communication sur les moyens permettant d'enrayer le désintérêt grandissant des jeunes pour la lecture de la presse écrite. Un double enjeu de formation à la citoyenneté et de développement intellectuel milite pour que la diffusion de la presse vers le lectorat jeune soit encouragée. Apportant sur l'actualité le regard critique indispensable à la formation du jugement, la lecture assidue et précoce de la presse d'information politique et générale est le complément naturel de la formation dispensée par le système éducatif. Une enquête récente montre que au cours des dix dernières années, le nombre de lecteurs de quotidiens d'information politique et générale parmi les jeunes générations s'est réduit de près de 20 %. Cette situation trouve son origine dans un triple problème de prix, de distribution et de contenu. Trop chère pour des lecteurs disposant d'une autonomie financière réduite, trop éloignée des lieux de sociabilité habituels de la jeunesse, parfois insuffisamment attentive aux attentes du jeune lectorat, la presse d'information politique et générale voit ses positions continûment s'éroder, en particulier dans la tranche des quinze vingt-quatre ans. Il est clair que s'il revient au premier chef aux entreprises de presse elles-mêmes de répondre au défi qui leur est lancé, l'État peut les y aider. Des travaux sont en cours avec les entreprises de presse concernées dans le cadre de la mission confiée par le ministère de la culture et de la communication à M. Bernard Spitz, maître des requêtes au Conseil d'État, afin de déterminer précisément les contours du dispositif qui pourrait être mis en place à cette fin. D'ores et déjà, le Premier ministre a indiqué, le 28 juillet dernier, aux présidents du Conseil supérieur des messageries de presse, de la Fédération nationale de la presse française (FNPF) et du syndicat de la presse magazine et d'information (SPMI) que le fonds d'aide à la modernisation de la presse d'information politique et générale pourra être mobilisé, à hauteur de 3 millions d'euros en 2005, afin de soutenir des projets, présentés par les entreprises de presse, visant à encourager le développement de la lecture de la presse quotidienne par les jeunes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39135

**Rubrique** : Presse et livres

**Ministère interrogé** : culture et communication

**Ministère attributaire** : culture et communication

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 11 mai 2004, page 3389

**Réponse publiée le** : 12 octobre 2004, page 7926